



Attestation de parution du 11 septembre 2020 dans le journal La Voix de la Haute-Marne.

Madame, Monsieur,

Vous trouverez ci-joint l'attestation de parution de votre annonce légale dans notre journal du 11 septembre 2020

Muni(e) de ce document, vous pouvez d'ores et déjà effectuer toutes les démarches administratives nécessaires à votre dossier.

Dans l'espoir que vous voudrez bien nous confier vos prochaines publications,

Nous vous remercions de votre confiance et vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, nos très sincères salutations.

Le Service Annonces Légales  
8 rue des Chalets - 52000 Chaumont  
03 25 87 08 65 - 07 88 41 93 81



**8 Rue des Chalets**  
**52000 CHAUMONT**  
Tél 03 25 87 08 65  
Port : 07 88 41 93 81  
[legales@voixdelahautemarne.fr](mailto:legales@voixdelahautemarne.fr)

Atteste avoir reçu la présente annonce pour une parution dans le journal du 11 septembre 2020.



## ATTESTATION DE PARUTION

Annonce à paraître dans le journal La Voix de la Haute-Marne du 11 septembre 2020  
sous réserve d'éventuels incidents techniques.



**8 Rue des Chalets**  
**52000 CHAUMONT**  
Tél 03 25 87 08 65  
Port : 07 88 41 93 81  
[legales@voixdelahautemarne.fr](mailto:legales@voixdelahautemarne.fr)

## COMMUNE DE CHEVILLON

# AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

### Zonage d'assainissement

Par arrêté communautaire du 01/09/2020, le Président de la Communauté d'Agglomération de SAINT-DIZIER, DER & BLAISE a prescrit l'ouverture d'une enquête publique relative à la délimitation du zonage d'assainissement de la commune de CHEVILLON. L'enquête se déroulera pendant 31 jours, du 30 septembre 2020 à partir de 8h30 jusqu'au 30 octobre 2020 à 16h30. Ce zonage a par ailleurs fait l'objet d'un avis de la Mission Régionale de l'Autorité Environnementale le 28/01/2020.

Un dossier sera déposé et mis à disposition en mairie de CHEVILLON, siège de l'enquête, où le public pourra en prendre connaissance aux heures d'ouverture du secrétariat. Il sera également consultable à la cité administrative de SAINT-DIZIER, au 12 Rue de la Commune de PARIS, pôle maîtrise d'ouvrage. Il sera disponible sous format dématérialisé à l'adresse <https://ssl.spl-xdemat.fr/Xenquetes/>. Les personnes qui le désireront pourront formuler leurs observations, soit en les portant sur le registre ouvert à cet effet au siège de l'enquête en mairie de CHEVILLON, soit par lettre à faire parvenir avant la clôture de l'enquête à M. Jean-Claude COUVIN, commissaire enquêteur, en mairie de CHEVILLON, soit par messagerie à l'adresse [assainissement@agglo-saintdizier.fr](mailto:assainissement@agglo-saintdizier.fr), soit sur le registre accessible via l'adresse <https://ssl.spl-xdemat.fr/Xenquetes/>

Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public, en mairie de CHEVILLON:

- Le mercredi 30/09/2020 de 14h30 à 16h30
- Le samedi 17/10/2020 de 9h à 11h
- Le vendredi 30/10/2020 de 14h30 à 16h30

Son rapport et ses conclusions motivées seront tenus à disposition du public en mairie de CHEVILLON et au pôle environnement et sur le site internet de la communauté d'agglomération SAINT-DIZIER, DER & BLAISE.

Pendant la durée de l'enquête, des mesures de protection sanitaires liées à la covid-19 précisées dans l'arrêté seront appliquées pour assurer l'accueil et la protection du public, du commissaire enquêteur, des personnels et autorités concernés par cette enquête publique.

**Le Président, M. Quentin BRIERE**  
**2012534**